



FIG | SECTEUR PRIVÉ

Contrat 103000

TARIFICATION PAR 14 JOURS EN VIGUEUR DU 14 AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020



La Capitale

Assurance et
services financiers

Régime d'assurance maladie

Module	Catégorie de protection	Coût total	Contribution de l'employeur		Contribution de la salariée	
			(1)	(2)	(1)	(2)
BRONZE	Individuelle	43,19 \$	(2,39 \$)	(5,28 \$)	40,80 \$	37,91 \$
	Monoparentale*	57,00 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	51,03 \$	43,76 \$
	Familiale	100,63 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	94,66 \$	87,39 \$
ARGENT	Individuelle	48,58 \$	(2,39 \$)	(5,28 \$)	46,19 \$	43,30 \$
	Monoparentale*	64,13 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	58,16 \$	50,89 \$
	Familiale	113,19 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	107,22 \$	99,95 \$
OR	Individuelle	51,11 \$	(2,39 \$)	(5,28 \$)	48,72 \$	45,83 \$
	Monoparentale*	67,47 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	61,50 \$	54,23 \$
	Familiale	119,09 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	113,12 \$	105,85 \$

Régime de soins dentaires

Catégorie de protection	Coût total	Contribution de la salariée
Individuelle	13,73 \$	13,73 \$
Monoparentale*	26,09 \$	26,09 \$
Familiale	38,44 \$	38,44 \$

* Monoparentale : réservée aux adhérentes sans conjoint.

(1) Salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 20 mars 2011 est égal ou supérieur à 40 000 \$ par année.

(2) Salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 20 mars 2011 est inférieur à 40 000 \$ par année.

Note : Pour la salariée à temps partiel à moins de 70 % du temps complet, la contribution de l'employeur est réduite à 50 % et la prime de l'adhérente est augmentée d'un montant équivalent.

La taxe de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.



FIG | SECTEUR PRIVÉ

Contrat 103000

TARIFICATION PAR 14 JOURS EN VIGUEUR DU 14 AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020



La Capitale

Assurance et services financiers

Régime d'assurance vie

Contribution de la salariée

Vie de base de l'adhérente – 5 000 \$ et MMA de base de l'adhérente	0,29 \$
Vie additionnelle de l'adhérente (maximum 100 000 \$) et MMA additionnelle de l'adhérente (par 1 000 \$ d'assurance) [†]	0,069 \$
Vie du conjoint et des enfants à charge (par famille)	0,33 \$

Régime d'assurance invalidité de longue durée

Contribution de la salariée

Assurance invalidité de longue durée	0,968 % du salaire brut
--------------------------------------	-------------------------

[†] Inclut les droits acquis | [‡] La tarification est établie selon l'âge de l'adhérente, mais selon le sexe et les habitudes tabagiques du conjoint.

** Taux par 1 000 \$ d'assurance

La taxe de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.

Groupe d'âge	Vie additionnelle de l'adhérente [†] (100 000 \$ à 500 000 \$)**				Vie additionnelle du conjoint ^{†‡} (0 \$ à 500 000 \$)**			
	Femme		Homme		Femme		Homme	
	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur
Moins de 25 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$
25-29 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$
30-34 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,079 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,079 \$
35-39 ans	0,023 \$	0,034 \$	0,067 \$	0,083 \$	0,023 \$	0,034 \$	0,067 \$	0,083 \$
40-44 ans	0,031 \$	0,052 \$	0,098 \$	0,146 \$	0,031 \$	0,052 \$	0,098 \$	0,146 \$
45-49 ans	0,052 \$	0,080 \$	0,160 \$	0,238 \$	0,052 \$	0,080 \$	0,160 \$	0,238 \$
50-54 ans	0,120 \$	0,182 \$	0,253 \$	0,370 \$	0,120 \$	0,182 \$	0,253 \$	0,370 \$
55-59 ans	0,182 \$	0,279 \$	0,398 \$	0,613 \$	0,182 \$	0,279 \$	0,398 \$	0,613 \$
60-64 ans	0,279 \$	0,420 \$	0,748 \$	0,969 \$	0,279 \$	0,420 \$	0,748 \$	0,969 \$